

Département de la Savoie
COMMUNE DE CHAMOIX-SUR-GELON

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 7 SEPTEMBRE 2018

L'An deux mille dix-huit, le 7 septembre à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur René AGUETTAZ, Maire.

Etaient présents : Annie DHÉNIN, Cécile DEBRION, Daniel MICLO, Stéphane AGUETTAZ, Raymond BILLIET, Davide BOUVET.

Etaient excusés : Arnaud DEVIN (pouvoir à Stéphane AGUETTAZ), Alexandre DALLA-MUTTA (pouvoir à René AGUETTAZ), Philippe FANTIN (pouvoir à Daniel MICLO), Nadège VILLIERMET.

Etaient absents : Patricia VILLARD, Didier BAIDO

ORDRE DU JOUR :

- ✓ **Intercommunalité : modification des statuts de la Communauté de Communes Cœur de Savoie : compétence accueil périscolaire du mercredi**
- ✓ **Budget Primitif : admission en non-valeur**
- ✓ **Budget Primitif : Décision modificative = virement de crédits**
- ✓ **Fonction Publique : Avenant à la convention pour l'intervention du Centre de gestion sur les dossiers de retraite CNRACL**
- ✓ **Divers**

Désignation du secrétaire de séance : Stéphane AGUETTAZ

1- Intercommunalité : modification des statuts de la Communauté de Communes Cœur de Savoie : compétence accueil périscolaire du mercredi :

Décision : Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la modification de l'article 5-3-1 des statuts de la Communauté de communes en y ajoutant la compétence « création et gestion des accueils de loisirs périscolaires du mercredi de 3 à 11 ans ». Les statuts modifiés seront applicables dès signature de l'arrêté préfectoral.

2- Budget Primitif : admission en non-valeur :

Le Maire informe le Conseil Municipal de la décision du juge ordonnant l'effacement des dettes d'un ancien locataire du Bâtiment Administratif, suite à son dossier de surendettement. Toute poursuite et tout encaissement sont désormais interdits sur ces dettes.

Décision : le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'admission en non-valeur des dettes de l'ancien locataire de la commune.

3- Budget Primitif : Décision modificative = virement de crédits :

Décision : Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'effectuer le virement de crédits nécessaire pour l'effacement de la dette de l'ancien locataire de la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'effectuer la reprise des résultats du Syndicat de Cylindrage, suite à sa dissolution, afin de les intégrer dans le budget communal.

4- Fonction Publique : Avenant à la convention pour l'intervention du Centre de gestion sur les dossiers de retraite CNRACL

Le Maire rappelle que le Centre de Gestion propose une convention afin de permettre la transmission des dossiers de retraite CNRACL des agents pour contrôle et traitement par ses services. La dernière convention signée couvrait une période de 3 ans, qui est arrivée à échéance le 31 décembre 2017.

Décision : Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet d'avenant et autorise le Maire à signer l'avenant prolongeant, à compter du 1er janvier 2018 pour une durée d'un an, la convention signée, relative aux interventions du Centre de gestion sur les dossiers de retraite CNRACL des agents.

DIVERS

- **OPAC : adaptation de la garantie pour certains emprunts : Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de s'abstenir et demande à l'OPAC un engagement pour la rénovation des bâtiments OPAC situés sur la commune. Le conseil municipal demande également quel est le taux de prêt.**
- Conteneurs semi-enterrés : La communauté de communes a informé le conseil municipal que ce projet est soumis à une étude d'implantation et qu'il ne pourra se réaliser avant le milieu de l'année 2019.
- Lecture d'un courriel d'un médecin intéressé pour s'installer dans une structure pluriprofessionnelle. Un RDV sera fixé pour une rencontre et une visite du Centre Municipal de Santé.
- Lecture de courriers informant de divers travaux forestiers d'élagage sous les lignes HT.
- Lecture du devis pour la fourniture et pose de brise soleil sur la façade du Centre Municipal de Santé. Le conseil municipal s'interroge sur le matériaux et l'entretien à long terme des lames, ainsi que sur l'ouverture du châssis. Des renseignements seront pris pour l'installation d'un film sur les vitres extérieures doublé d'un store ou rideau.
- En ce qui concerne la lame à neige : le devis a été signé et renvoyé à l'entreprise. Il a été demandé que l'aménagement soit réalisé avant la fin octobre.
- Marché de travaux pour la mise en séparatif du secteur du Grand Champ : en cours de finition. A revoir le passage piéton à l'entrée de la « rue des écoles » + marquage des parkings.
- Parking cimetière : Relancer la société VIAL pour effectuer le bornage. Faire une demande d'étude de faisabilité au bureau d'études ABEST. Prévoir la réfection du mur d'enceinte du cimetière ainsi que les escaliers intérieurs.
- Bulletin municipal : la fin d'année approche, il faut prévoir les articles et les photos pour le bulletin municipal.
- Visite en mairie de la directrice de l'école primaire pour la préparation de la cérémonie du 11 novembre.
- Expo photos : 1 jour à Chamoux. Il est proposé de laisser l'expo dans la salle du Prérard afin qu'elle soit vu de tous lors de cérémonies ou réunions.

Fait à CHAMOIX SUR GELON le 10 septembre 2018

Le secrétaire de séance,



Le Maire
